

# MÉDIATION DU CRÉDIT

GESTION DE CRISE • Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France



La mission de médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, entrepreneur individuel qui rencontre avec sa ou ses banques des difficultés pour résoudre ses problèmes de financement ou de trésorerie.

**Contact** : numéro azur (prix appel local) : 0810 00 12 10

Pour en savoir plus, rendez vous sur le site du médiateur du crédit ► [Cliquez ici](#)

La Médiation du crédit poursuit deux objectifs prioritaires :

- Ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financement ;
- Veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie.

Un processus rapide en 5 étapes :

Les dossiers de médiation adressés au Médiateur du crédit sont traités au plus près de l'entreprise par le Médiateur départemental qui est le directeur de la Banque de France.

1. La validation du dossier de médiation en ligne sur le site [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr) déclenche la procédure ;
2. dans les 48h suivant la saisine, le médiateur départemental contacte l'entreprise, qualifie le dossier de médiation et définit un schéma d'action avec le déclarant ;
3. les établissements financiers sont informés de l'ouverture de la médiation et ont 5 jours ouvrés pour revoir leurs positions ;
4. à l'issue du délai de 5 jours ouvrés, le médiateur départemental reprend contact avec l'entreprise pour connaître l'évolution de la situation. Si les difficultés perdurent, il contacte personnellement les partenaires financiers de l'entreprise pour identifier et résoudre les points de blocage. Il peut également consulter d'autres acteurs financiers ;
5. l'entreprise est informée des solutions envisagées. Si elle ne les juge pas satisfaisantes, elle peut demander la révision de son dossier.



Nous vous invitons aussi à découvrir les autres outils mis à votre disposition dans le cadre de la Gestion de Crise :

► [Cliquez ici](#)

Si vous souhaitez entrer en contact avec la Cellule Gestion de Crise :

[gestiondecrise@oec-paris.fr](mailto:gestiondecrise@oec-paris.fr)